

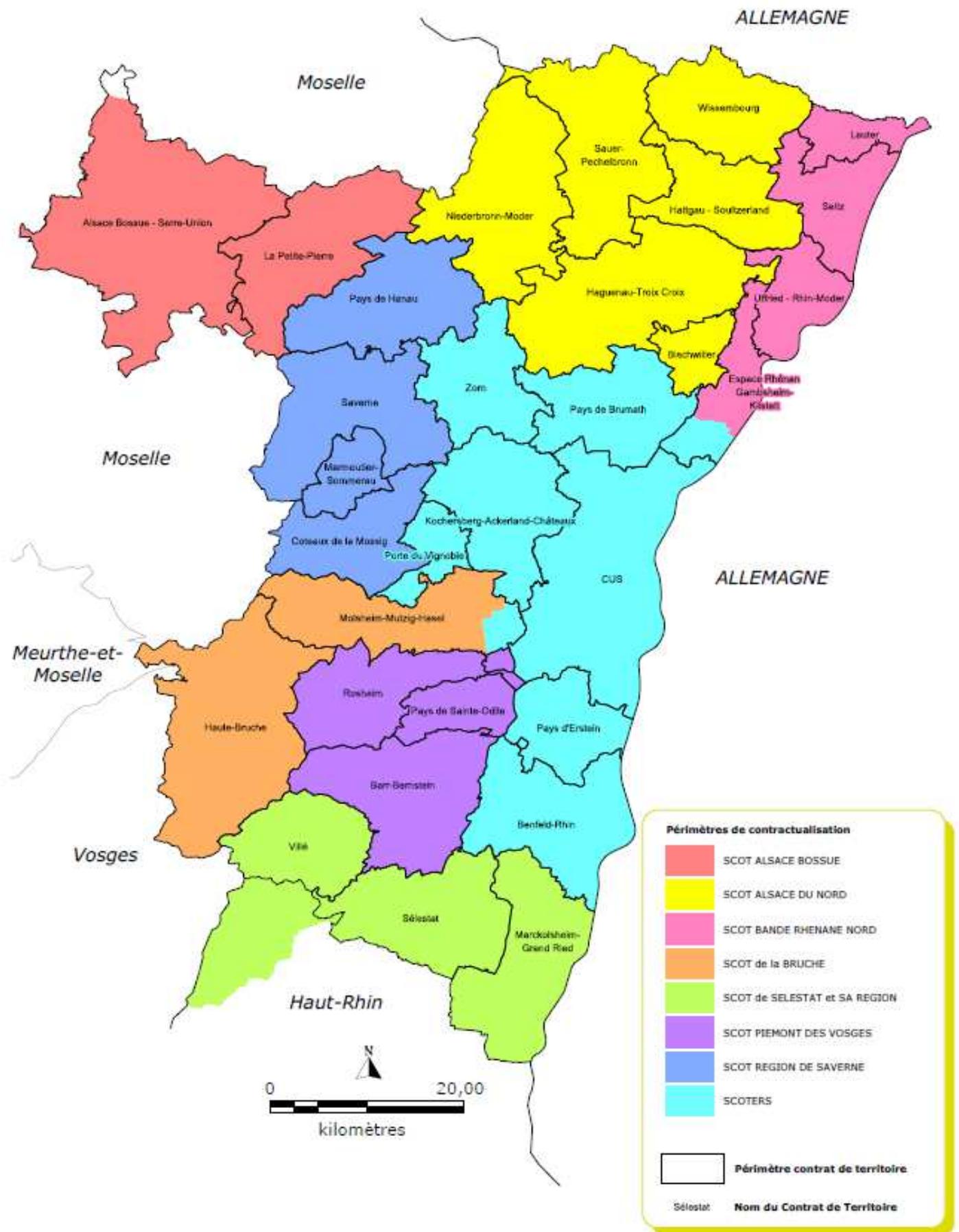
***CONTRAT DE TERRITOIRE***  
***Niederbronn—Val de Moder***  
***2014-2016***



# SOMMAIRE

Le préambule	4
Le diagnostic territorial : les grands enjeux	13
Le Pays de Niederbronn et le Val de Moder : portrait de territoire	16
Le territoire de contrat : fiche d'identité	21
Les projets structurants du territoire	27
L'annexe financière	34





# ***PREAMBULE***



# ***Contrat de développement et d'aménagement du territoire de Niederbronn et du Val de Moder 2014-2016***

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 2 novembre 2014,

d'une part

Et

- \* La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn, représentée par son Président, M. Fernand FEIG agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du \_\_\_\_\_,
- \* La Communauté de Communes du Val de Moder, représentée par son Président M. Jean-Denis ENDERLIN agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du \_\_\_\_\_.

ainsi que

- les communes membres des communautés de communes susmentionnées,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *Un partenariat ancien entre le Département et le territoire*

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

### *Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération*

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire. En effet, le diagnostic territorial est désormais élaboré à une échelle élargie, celle du SCOT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et le Conseiller Général négociateur.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *La structuration des contrats de territoire de 2ème génération*

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

#### *- Les opérations d'intérêt local*

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation. A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

#### *- Les projets structurants*

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants.

Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### ***La structuration des contrats de territoire de 2ème génération***

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que les grands enjeux communs dénommés « L'Essentiel du diagnostic-enjeux départemental Nord » et le portrait du territoire de contrat.

Il est par ailleurs à noter que certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département.

Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

### ***Un engagement partagé en faveur du développement durable***

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### ***Un territoire, deux Communautés de Communes***

Au 31 décembre 2013 est arrivé à échéance le contrat de territoire Niederbronn - Val de Moder signé pour la période 2008-2013. La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et celle du Val de Moder et leurs communes, signataires de ce contrat, sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2014-2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière.

### ***Durée du contrat***

Le nouveau contrat de territoire Niederbronn—Val de Moder est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2016

### ***Engagement financier du Département***

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et de celle du Val de Moder afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacra au cours des 3 années du contrat (2014-2016) s'élève à 3 347 650 €.

### ***Exécution financière***

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de 2ème génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours. Les possibilités de substitutions au cours des trois années du contrat sont très exceptionnelles.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, les Maire des bourgs-centres, des Présidents de chacune des deux Communautés de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, du Délégué de la Maison du Conseil Général, du Chef de projet contractualisation.



## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### *Modalités de dépôt des demandes de subventions*

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Conseiller Général

Rémi BERTRAND

Le Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Niederbronn  
et Maire de Gumbrechtshoffen

Le Président de la Communauté de  
Communes du Val de Moder  
et Maire de Pfaffenhoffen

Fernand FEIG

Jean-Denis ENDERLIN

Le Maire de Niederbronn-les-Bains

Le Maire de Reichshoffen

Anne GUILLIER

Hubert WALTER

Le Maire de Bitschhoffen

Le Maire de Dambach

François ANSTETT

Joël HERZOG



Le Maire d'Engwiller

Robert FRICKER

Le Maire de Kindwiller

G rard VOLTZ

Le Maire de Mertzwiller

Jean-Claude STREBEL

Le Maire de Niedermodern

Dorothee KRIEGER

Le Maire de Offwiller

Patrice HILT

Le Maire de Gundershoffen

Claude MUCKENSTURM

Le Maire de La Walck

Daniel de BONN

Le Maire de Mietesheim

Jean-Marie OTT

Le Maire d'Oberbronn

Pierre JOCHUM

Le Maire de Rothbach

R mi KLEIN



Le Maire d'Uberach

Le Maire d'Uhrwiller

Dominique GERLING

Alfred SLOVENCIK

Le Maire d'Uttenhoffen

Le Maire de Winstein

Albert JOST

André ISEL

Le Maire de Zinswiller

Alphonse MEYER



# ***LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL***

## ***Les grands enjeux***



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

## L'ESSENTIEL

- ◇ Un bon réseau d'infrastructures (rail-Rhin-route) qui devrait assurer une bonne accessibilité externe
- ◇ Croissance de population supérieure à celle de la région de Strasbourg
- ◇ Une bonne dynamique économique assise sur un tissu industriel riche et diversifié
- ◇ Présence d'une plate-forme départementale d'activités (PFDA) à Lauterbourg et d'une autre en lisière du territoire (Brumath)
- ◇ Une ressource énergétique locale (géothermie, bois) qui est en voie de structuration (PER, pôle EnergieVie)
- ◇ Très riche patrimoine naturel et historique
- ◇ Environnement idéal pour la pratique des sports de pleine nature, en particulier l'escalade et le cyclisme (proximité de la clientèle allemande)
- ◇ Offre d'hébergement pour personnes âgées supérieure à la moyenne nationale, mais forte tendance au vieillissement d'ici 2030
- ◇ Très bon niveau d'offre en équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs et de lecture publique
- ◇ De nombreux relais culturels proposent une offre très riche et une grande diversité d'animations locales et d'activités artistiques
- ◇ Un réseau de lecture publique ancré dans les territoires
- ◇ Accessibilité de l'agglomération de Strasbourg problématique aux heures de pointe (salariés et entreprises)
- ◇ Circulations internes difficiles sans voiture, situation aggravée par l'enclavement relatif de certains secteurs (Woerth par exemple)
- ◇ Quasiment pas d'offre de transport à la demande
- ◇ Offre touristique non structurée et coordonnée et insuffisamment mise en valeur
- ◇ Niveau de formation peu élevé et pratique de la langue allemande en baisse
- ◇ Une forte prédominance de la maison individuelle et, en corollaire, faiblesse de l'offre de logements collectifs
- ◇ Des logements sociaux insuffisants et concentrés dans les grandes communes avec un risque de précarisation (notamment énergétique)
- ◇ Couverture en haut débit plus faible que la moyenne départementale
- ◇ Une offre culturelle locale (salles de spectacles communales) à structurer et coordonner
- ◇ Faible investissement des communes dans l'action en faveur des seniors

## ATOUTS

## FAIBLESSES

## OPPORTUNITES

## MENACES

- ◇ Le potentiel de la géothermie et du bois pour attirer des entreprises ayant de gros besoins énergétiques et pour valoriser la production locale
- ◇ Création d'emplois à partir du développement de la PFDA de Lauterbourg et de la requalification des friches industrielles, à accompagner
- ◇ L'agglomération de Haguenau-Schweighouse-Bischwiller comme pôle économique et multimodal majeur de l'Alsace du Nord (projet de PEM, quartier Gare)
- ◇ Mutualisation des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs pour répondre aux nouveaux besoins et réduire les coûts de fonctionnement
- ◇ Optimisation, par un développement raisonné, du potentiel des sports de nature (PDESI)
- ◇ Appui sur le CIP de Kutzenhausen pour valoriser le patrimoine local et ses acteurs
- ◇ La présence de vergers et d'une polyculture locale
- ◇ Appui sur le CINE de Munchhausen pour valoriser le patrimoine naturel et ses acteurs
- ◇ Forte dépendance à l'égard de quelques grandes entreprises à capitaux étrangers
- ◇ Forte sensibilité à la conjoncture allemande (hausse du chômage)
- ◇ Un parc de logements (pavillonnaire et habitat rural vieillissant) inadapté à la dépendance des seniors et facteur d'isolement
- ◇ Des équipements sportifs et socio-éducatifs anciens et ayant besoin de rénovation
- ◇ Le coût de certains services (périscolaires, crèches) devient trop élevé pour certaines familles
- ◇ Des enjeux environnementaux forts qui peuvent ralentir les projets du territoire faute d'avoir été anticipés
- ◇ Pression foncière forte sur des espaces naturels (vergers)



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

## L'ESSENTIEL

Mobiliser les friches pour inciter à une consommation foncière raisonnée pour répondre efficacement aux besoins de l'urbanisation

Conforter la place et le rôle de Haguenau et de son agglomération, comme principal pôle urbain du nord du Bas-Rhin

Soutenir l'emploi en misant sur la ressource renouvelable que constitue la géothermie, complémentaire aux PFDA de Brumath et Lauterbourg et en adaptant les profils de qualification à la demande

Favoriser le développement du transport à la demande, en complément de l'offre du Réseau 67 et du TER

S'appuyer sur les vergers et la polyculture locale pour promouvoir les circuits courts (restauration collective par exemple)

Maîtriser la mise en œuvre du SDTAN en organisant la prise de compétence à l'échelle du territoire, en hiérarchisant les besoins et en favorisant le développement des usages numériques

Répondre, en matière d'habitat, aux besoins des populations, en particulier les seniors, les jeunes et les ménages les plus modestes, et aux évolutions des modes de vie (logement locatifs)

### LES ENJEUX

Construire l'image touristique de l'Alsace du Nord et développer une offre cohérente (mise en réseau des offices de tourisme), en abordant le tourisme comme une ressource économique locale créatrice d'emplois

Développer et adapter les structures d'accueil des jeunes enfants, en veillant à leur accessibilité à tous les publics

Moderniser les nombreux équipements culturels et sportifs existants et optimiser leur utilisation à l'échelle de l'Alsace du Nord, notamment par le biais de la mutualisation et d'une mise en réseau transfrontalière

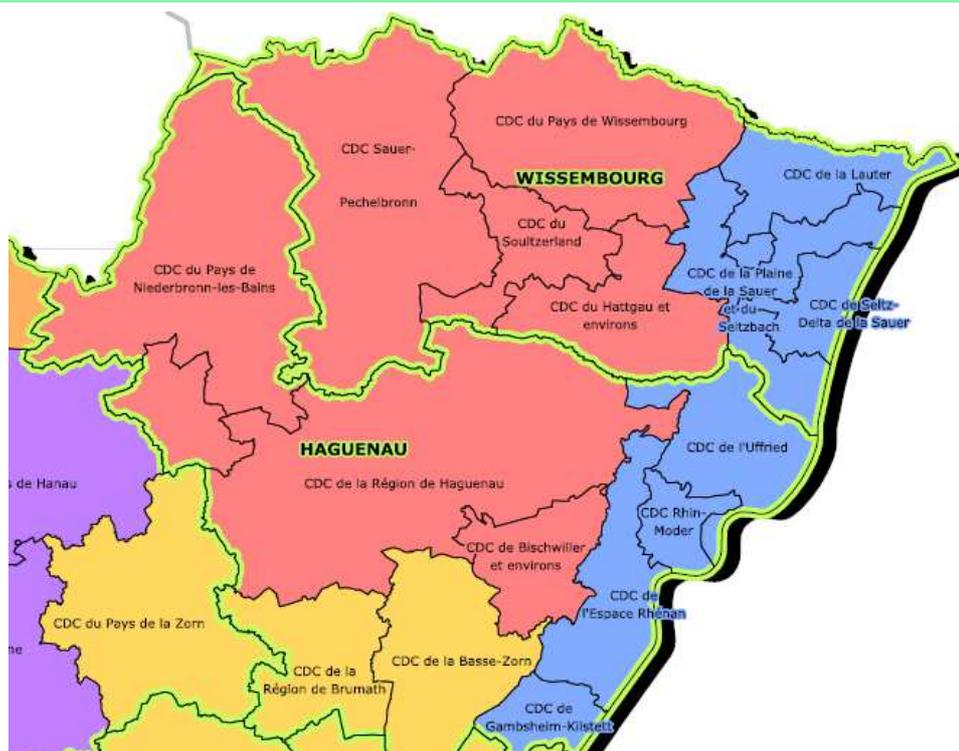
Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature

Développer les actions de maintien des liens sociaux vers les personnes âgées isolées (réseaux de bénévoles, actions intergénérationnelles)

Faciliter les projets de développement en accompagnant l'intégration des enjeux environnementaux en amont de leur réalisation

Renforcer et animer le réseau de lecture publique, y proposer de nouvelles activités et de nouvelles pratiques





### **PORTRAIT : le Territoire en 9 points clés**

**Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne**

**Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement**

**Un maillage urbain original et contrasté**

**Une forte croissance de la population, mais avec des disparités**

**Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée**

**Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs**

**Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante**

**Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat**

**Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique**



## Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Partie nord de l'Alsace, le territoire descend jusqu'aux portes de l'agglomération strasbourgeoise. Il partage une double frontière (Rhin à l'Est, Lauter au Nord) avec l'Allemagne et se trouve en limite départementale avec le département de la Moselle dans sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre au moins trois grands ensembles naturels du Bas-Rhin, soit d'Ouest en Est :

- ◇ les Vosges du Nord, avec une composante forestière prépondérante,
- ◇ Les collines agricoles coupées en deux parties par la forêt de Haguenau, sixième forêt française par sa superficie (21 000 ha),
- ◇ le Ried Nord, façonné par le Rhin et où aboutissent les rivières venues des Vosges (Lauter, Sauer, Zinsel, Moder, Zorn).



## Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

### L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Situé à proximité de l'autoroute A4, il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels l'autoroute A35, qui relie Lauterbourg et la Bande Rhénane Nord à l'agglomération strasbourgeoise, la Voie Rapide A340 (Brumath-Haguenau), la rocade de Haguenau, et les routes structurantes partant de Haguenau : RD 263 vers Wissembourg, RD 1062 vers Niederbronn et la Moselle, RD

27 vers Woerth, RD 1063 vers Soufflenheim.



## Un maillage urbain original et contrasté

La Ville de Haguenau (35 000 habitants) constitue le pôle majeur autour duquel s'organise le maillage urbain du territoire. Il existe cependant un fort contraste entre le territoire du SCoT de l'Alsace du Nord, caractérisé par une armature urbaine classique organisée en bourgs-centres et villes-centres autour de Haguenau, et le SCoT de la Bande Rhénane où s'égrène du Nord au Sud un chapelet de communes assez importantes, mais peu polarisantes. De sorte que le concept de centralité urbaine est inopérant sur cette partie du territoire d'étude.

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



## Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DES SCOT

Entre 1999 et 2009



ADEUS

Source : INSEE, RP2009 - Réalisation ADEUS, octobre 2012

Les SCoTs de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord ont connu une forte croissance ancienne et récente, entrecoupée par une phase de dynamique démographique plus modeste dans les années 80.

Résultat de la combinaison d'un excédent naturel en hausse et d'un solde migratoire fortement positif, cette croissance de la population est supérieure à celle de la Région de Strasbourg.

Toutefois, on observe une césure entre les communes de l'est et celles de l'ouest. Ces dernières sont beaucoup moins attractives et ont même tendance à perdre de la population par migration. En revanche, à mesure qu'on se rapproche du Rhin, l'attractivité des communes augmente et leur population est plus jeune.

## Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

On observe sur ce territoire une forte dynamique de construction de logements neufs (de 1999 à 2010, plus de 10.000 logements neufs en Alsace du Nord, plus de 4.000 dans la Bande Rhénane Nord), qui va de pair avec l'évolution démographique, mais qui s'est ralentie depuis 2009.

Par ailleurs, les deux territoires de SCoTs affichent des caractéristiques communes assez marquées en termes d'habitat :

- ◇ Une grande majorité de propriétaires (72 % dans le SCOTAN, 77 % dans la BRN, pour une moyenne départementale de 57 %)
- ◇ Une forte prédominance des maisons individuelles (70 % dans le SCOTAN, 79 % dans la BRN, contre 48 % en moyenne départementale) et, en corollaire, des grands logements (5 pièces et plus)
- ◇ Une offre en logements sociaux limitée (surtout dans la BRN) et concentrée dans les grandes communes
- ◇ Un taux de logements inconfortables encore très important (34 % du parc ancien dans la BRN, 21 % dans le SCOTAN), alors qu'il a beaucoup reculé en moyenne départementale (9 %)

En revanche, la situation est plus contrastée en termes d'optimisation foncière, le SCoT de la BRN étant assez peu contraignant en matière de densité urbaine.

Une part importante de personnes âgées propriétaires posera à terme des questions d'adaptation des logements.



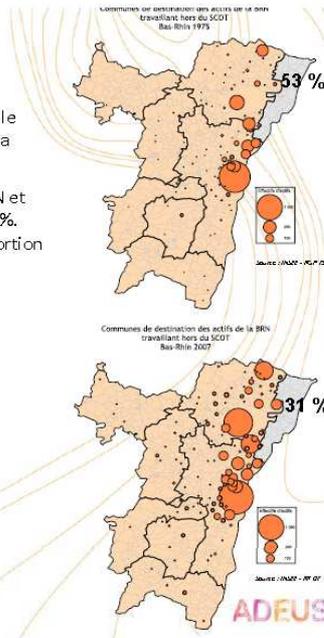
## Bande Rhénane Nord - Sortants

- En 1975, 53 % des actifs de la BRN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 31 % en 2007. C'est la plus faible part du département.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans la BRN et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 22 à 37 %. La BRN est le SCOT qui regroupe la plus forte proportion de frontaliers.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Haguenau, une destination dont l'attractivité s'est fortement développée.

**Principales destinations des sortants**

	1975		2007
Strasbourg	1498	Strasbourg	1782
Haguenau	322	Haguenau	1258
Bischwiller	230	Bischwiller	523
Kilstett	222	Wissembourg	508
Wissembourg	207	Haerdts	246

Source : INSEE - RSP 75, RR 07



## Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, le SCoT du Piémont a connu une forte augmentation de la part des actifs travaillant dans un autre SCoT, passant de 26% à 51% (à destination principalement de Molsheim et de Strasbourg).

Ce phénomène est moins marqué pour le SCoT de Sélestat qui conserve une part d'actifs travaillant dans le SCoT relativement élevée (53 %).

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

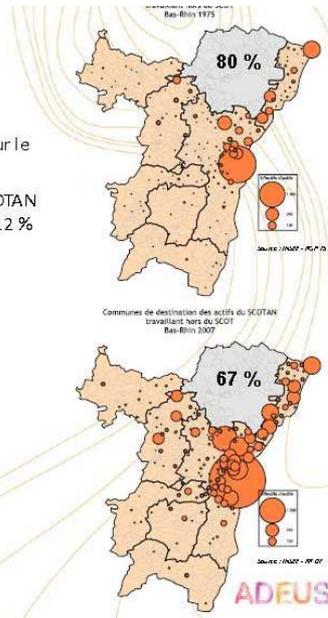
## SCOTAN - Sortants

- En 1975, 80 % des actifs du SCOTAN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 67 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOTAN et travaillant dans la CUS a pratiquement doublé (12 % en 2007).
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Brumath.

**Principales destinations des sortants**

	1975		2007
Strasbourg	2152	Strasbourg	4898
Lauterbourg	454	Brumath	953
Brumath	295	Schittigheim	644
Soufflenheim	195	Haerdts	555
Herrlisheim	183	Lauterbourg	464

Source : INSEE - RSP 75, RR 07



En 2007, 33 % des emplois du SCoT du Piémont sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCoT (6500 actifs). C'est l'une des plus fortes proportions du Département à la différence du SCoT de Sélestat où ils ne représentent que 16 % (3770 actifs).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

## Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Si le tertiaire représente une part croissante du nombre d'établissements (près de 80 %), l'industrie garde une place majeure en offrant plus du tiers des emplois (et même 40 % dans le SCOTAN), contre 27 % dans le Bas-Rhin.

Le principal pôle industriel et commercial se situe dans l'agglomération de Haguenau, où se trouvent les trois plus grandes entreprises du territoire : Schaeffler France, SEW Usocom et Mars Chocolat France (près de 4 500 salariés à elles trois).

Avec Alstom, De Dietrich, Tryba, Vossloh Cogifer, le canton de Niederbronn constitue le deuxième pôle industriel majeur du territoire.

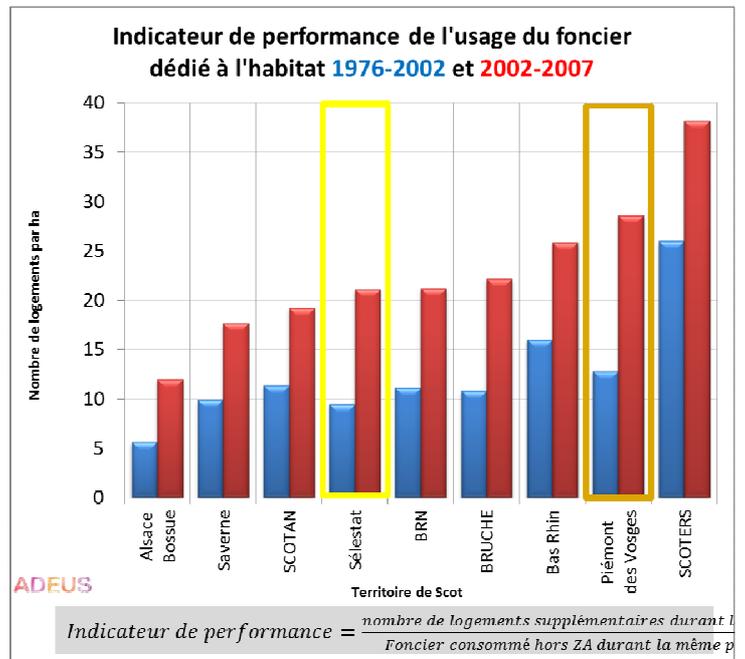
Enfin, l'extrémité nord de la bande rhénane (Eiffage et Rohm and Haas à Lauterbourg, Catalent et Roquette à Beinheim) et Wissembourg (Bürstner, Bruker, Outils Wolf) sont les deux autres secteurs où l'on trouve une concentration de grandes entreprises.



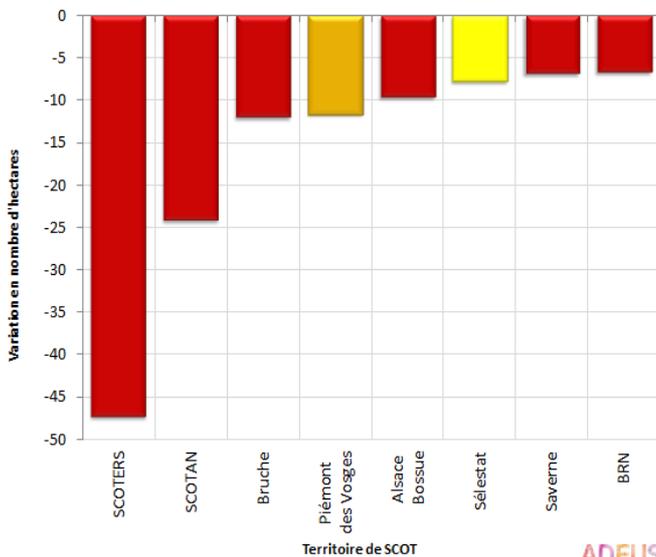
## Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).



**Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007**



**Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)**

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Fleckenstein

(©ORA / Adean)

## Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique

Offrant à ses habitants et aux visiteurs un environnement naturel privilégié et un patrimoine bâti riche et diversifié, le territoire dispose d'un atout majeur en matière touristique.

Vosges du Nord, forêt de Haguenau, plans d'eau et gravières, rivières et itinéraires cyclables fournissent matière à la pratique d'« activités nature » nombreuses et variées.

Cette richesse se retrouve en matière historique et culturelle avec le patrimoine castral, les ouvrages de la Ligne Maginot, la poterie traditionnelle et les nombreux équipements muséographiques qui parsèment le territoire. Mais elle reste à développer, notamment à travers les CIP (Centres d'Interprétation du Patrimoine).



# ***LE TERRITOIRE DE CONTRAT***

## ***Fiche d'identité***



# LE TERRITOIRE A GRANDS TRAITS

## Situation géographique

Situé à l'extrémité nord-ouest de l'Alsace du Nord, en limite avec le département de la Moselle au nord, le territoire comprend une partie du massif des Vosges du Nord et des collines agricoles. Le pays de Niederbronn est traversé par la Zinsel du Nord et ses affluents, le Schwarzbach et le Falkensteinerbach, à la limite est du territoire se situe la commune associée d'Eberbach traversée par la rivière du même nom, affluent de la Sauer et à la limite ouest se situe la commune de Rothbach, traversée par la rivière du même nom, affluent de la Moder.

Le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moder se situe dans la moitié Nord du Bas-Rhin, entre les villes de Haguenau (une quinzaine de kilomètres à l'Est) et de Saverne (une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest), dans la vallée de la Moder. Le Val de Moder se situe par ailleurs à environ 35 km au Nord de Strasbourg, en limite Sud du périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

## Occupation du sol et évolution

Selon la base de données OCS de CIGALE de 2011, 60% du Pays de Niederbronn sont couverts par des espaces forestiers, 31% par des cultures et **8,5% par des espaces bâtis** (habitat ou emprises industrielles). La comparaison entre les bases de données 2000 et 2011 montre une diminution des terres agricoles de 78 ha et une augmentation des espaces urbains de 75 ha.

Plus de 80% de la population du Pays de Niederbronn réside dans les 6 communes les plus importantes, situées sur l'axe principal pour les 4 plus grandes (Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Gundershoffen formant une conurbation de 13 500 hab. et Mertzwiller) ou à proximité pour les 2 communes de Gumbrechtshoffen et d'Oberbronn.

Le Val de Moder couvre quant à lui une superficie de 3 395 ha. dont 505 ha soit **14.9% sont urbanisés**. 39 ha ont été consommés entre 2000 et 2008. La tache urbaine des communes de Niedermodern et d'Uhrwiller a augmenté respectivement de 17,3% et 11,2% tandis que La Walck et Kindwiller se sont peu urbanisées en dehors de l'enveloppe urbaine existante entre 2000 et 2008. En termes de consommation totale d'espace, Pfaffenhoffen possède une surface d'enveloppe urbaine représentant près de 35,2% de son territoire communal. La Walck est une commune dont l'occupation du sol est très artificialisée (près de 78,8% de sa superficie).



## Accessibilité et facilités de déplacements internes

Le Pays de Niederbronn est traversé par la **RD 1062** du nord au sud et par la **RD 28** d'est en ouest et supporte des trafics importants. Il est desservi par la ligne ferroviaire Haguenau - Niederbronn, dont la première phase de rénovation des voies, en cours, devra impérativement être suivie par une phase de modernisation (automatisation et traversée des gares). Le service de **transport à la demande Taxi pour tous** connaît une des fréquentations les plus importantes pour ce type de service dans le département, avec près de 11 000 courses en 2012.

La **RD919**, reliant Haguenau à Sarreguemines, traverse le territoire du Val de Moder d'est en ouest et fait office d'axe structurant du maillage viaire. Ainsi, tout le trafic issu de Haguenau, de Strasbourg et des communes du Val de Moder passe par la RD919, en plein centre de Pfaffenhoffen et de Niedermodern qui s'en retrouvent complètement saturés aux heures de pointe (11 036 véhicules/jour dont 5 à 10% de poids lourds).

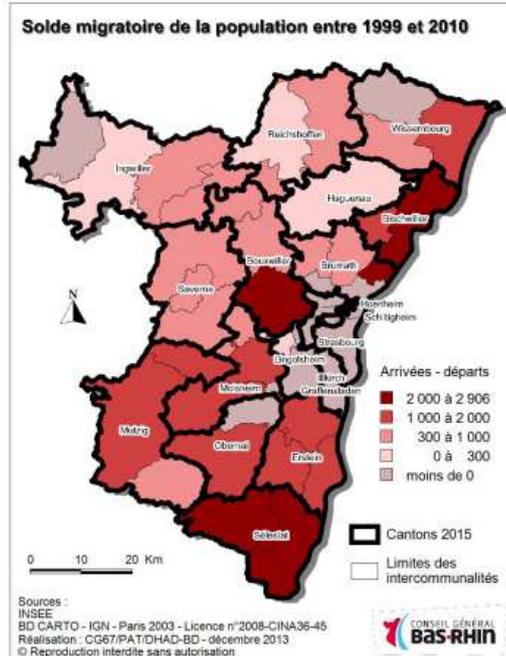
La **voie de chemin de fer** est parallèle à cet axe mais n'est plus ouverte au trafic voyageur dans sa traversée du Val de Moder. Ainsi, la RD 919 est également sollicitée pour utiliser le train, qu'il s'agisse de rallier la gare d'Obermodern (6 km de Pfaffenhoffen) ou de Haguenau (17 km).

En termes de **cheminements cyclistes**, seul le fond de vallon principal est fourni : à l'ouest, une piste cyclable en site propre relie l'entrée de Pfaffenhoffen au hameau de La Hardt et se poursuit en itinéraire cyclable jusqu'à la gare d'Obermodern en passant par Zutzendorf. A l'est, un itinéraire cyclable traversant la forêt de Haguenau jusqu'à l'entrée de Uberach rejoint une piste cyclable et piétonne le long de la Moder.

Aujourd'hui l'ensemble des transports en commun du Val de Moder est orienté en direction de l'extérieur du territoire vers Strasbourg et Haguenau et les déplacements locaux sont largement dominés par l'automobile suivie de près par la marche à pied souvent préférée à l'utilisation du vélo qui émerge cependant timidement en agglomération ou en-dehors, cela sans doute du fait de l'aménagement progressif de continuités dans les cheminements alternatifs et cyclables.



## Une croissance démographique très faible et un vieillissement de la population



Selon l'INSEE, Le pays de Niederbronn a connu un taux d'accroissement de 2,8% entre 1999 et 2011 et une augmentation des tranches d'âge 45-59 et + de 75 ans, alors que les tranches d'âge 06-14, 15-29, 30-44 diminuent. Au niveau des communes, 9 voient leur population augmenter, alors que 4 communes voient leur population baisser.

On compte 8 330 habitants en 2014 sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moder. Après une longue période de perte de population, le Val de Moder commence au début des années 1990 à voir sa population augmenter à nouveau, de 4,7% entre 1990 et 1999 puis de manière plus soutenue (au-delà de la moyenne départementale) pour atteindre 8 330 hab. en 2014.

Entre 1968 et 2008, le vieillissement de la population se traduit par une diminution des classes toujours majoritaires de 0-44 ans au profit des 45-59 ans et des 75 ans et plus.

## Des services à la population organisés au niveau intercommunal

### Sur le Pays de Niederbronn

- \* **des établissements d'accueil de la petite enfance**, avec 1 multi-accueil de 25 places à Niederbronn-les-Bains, 1 crèche de 20 places à Mertzwiller, 1 micro-crèche de 10 places à Gundershoffen et une halte-garderie de 12 places à Reichshoffen.
- \* **un relais Assistants Maternels** assurant l'accompagnement de 160 assistantes maternelles actives offrant 500 places d'accueil.
- \* **des services d'accueil périscolaire** à Niederbronn-les-Bains (70 places), à Reichshoffen (80 places), à Gundershoffen (33 places le midi et 28 le soir) et à Mertzwiller (48 places à midi, 24 le soir).
- \* **un Centre Intercommunal d'Action Sociale** pour l'aide sociale légale, l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, la gestion d'une Epicerie Sociale et des actions collectives pour les seniors.
- \* **des structures d'enseignement public** s'arrêtant au collège avec 3 collèges à Niederbronn-les-Bains, Mertzwiller et Reichshoffen. Un Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie est installé à Reichshoffen.
- \* **des EHPAD** à Mertzwiller (44 places + 14 PASA), à Niederbronn-les Bains (82 places + 14 PASA), à Oberbronn (54 places) et à Reichshoffen (70 places).

### Sur le Val de Moder

- \* **des établissements d'accueil de la petite enfance**, 2 micro-crèches de 10 places à Uhrwiller et à La Walck
- \* **un relais Assistants Maternels** assurant l'accompagnement d'une centaine d'assistantes maternelles actives
- \* **l'EHPAD du Val de Moder** à Pfaffenhoffen (70 places avec une unité Alzheimer)
- \* **des structures d'enseignement public** s'arrêtant au collège (collège du Val de Moder à La Walck) avec un projet de construction d'une école intercommunale avec périscolaire de 10 classes élémentaires et 5 classes maternelles par le SIVOS Groupe scolaire Pierre PFLIMLIN (Bitschhoffen-La Walck- Uberach)
- \* Un **accueil périscolaire (compétence communale)** à Pfaffenhoffen (70 places) et deux projets de création inscrits au contrat (70 places) dans le cadre du projet structurant par le SIVOS Groupe scolaire Pierre PFLIMLIN (Bitschhoffen-La Walck- Uberach) et 30 places pour le regroupement Engwiller-Uhrwiller





# Les enjeux pour le développement du Pays de Niederbronn

## Développer l'activité économique et touristique

- \* Création de conditions favorables au développement endogène des entreprises et à la diversification du tissu économique, en développant l'offre intercommunale, conformément à l'orientation de localisation hiérarchisée des zones du SCOTAN, en cohérence avec l'armature urbaine : la ZAC multi-sites de Gundershoffen (12 ha et 4 ha) et l'extension de la zone Mathis à Reichshoffen (4 ha) permettront de répondre à des besoins d'extension d'entreprises et d'en accueillir de nouvelles.
- \* Soutenir le développement des actions collectives en direction des entreprises et des circuits courts.
- \* Développer une image touristique et une offre cohérente, pour conforter le tourisme, comme activité économique créatrice d'emplois (réorganisation des offices de tourisme à l'échelle de l'Alsace du Nord, actions de promotion du territoire, développement des activités de sport-nature, autour de l'itinérance), en cohérence avec la reconnaissance de Niederbronn-les-Bains, en tant que station classée.
- \* L'aménagement d'itinéraires cyclables constitue le volet le plus important des investissements prévus par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, afin de conforter le développement de la pratique des modes doux de déplacement et de favoriser les activités autour de l'itinérance.

## Valoriser les richesses humaines

- \* Le territoire est bien couvert en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, mais certaines communes sont contraintes de moderniser de nombreux équipements, culturels, scolaires, datant des années 1970, en particulier à Gundershoffen et à Mertzwiller, où les extensions des salles polyvalentes permettront le développement des activités périscolaires par la Communauté de communes.
- \* Une nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance est indispensable pour répondre aux normes d'accessibilité. Elle regroupera la halte-garderie – celle de Reichshoffen ne pouvant être mise aux normes –, des salles d'activités et de motricité mutualisées, ainsi que le Relais Assistants Maternels.
- \* L'évolution de l'accueil périscolaire se fera en fonction des besoins consécutifs à la réforme des rythmes scolaires et à la réalisation de locaux adaptés dans certaines communes (Mertzwiller, Gundershoffen).
- \* Le soutien important à la politique d'animation socio-culturelle sera poursuivi, par le biais d'une association structurante sur le territoire, et l'évolution de son activité sera aussi liée aux nouveaux rythmes scolaires.
- \* Le réseau de lecture publique sera conforté, notamment par une mise en réseau des équipements existants, points lecture et bibliothèques, en travaillant leur complémentarité pour mettre en valeur l'offre de proximité.
- \* Dans la perspective d'un accès à la culture pour tous, et pour favoriser les publics cibles que sont les jeunes, la Communauté de communes participe au coût des spectacles jeunes publics et prend en charge le transport vers les Relais Culturels de même qu'une partie du coût de fonctionnement de l'Ecole de Musique.
- \* Comme maillon complémentaire des services de soutien à domicile des personnes âgées, il sera nécessaire de réaliser une structure pour l'accueil de jour et favoriser l'implantation de résidences seniors.

## Rendre le territoire attractif par son habitat et son réseau d'échanges

- \* Afin de répondre aux besoins en matière d'habitat de la population et de maintenir une croissance démographique, en développant une offre diversifiée d'habitat, il est nécessaire de poursuivre le soutien aux propriétaires occupants pour la rénovation de leurs logements et aux propriétaires bailleurs pour la rénovation, voire la création de logements locatifs.
- \* La création de logements collectifs privés doit également être soutenue.
- \* Le territoire connaît une des seules situations de congestion du réseau routier en Alsace du Nord, au niveau du feu de circulation de Mertzwiller. Afin d'améliorer l'accessibilité du secteur, il serait donc nécessaire de réaliser la déviation de Mertzwiller, dont l'étude est en cours.
- \* La complémentarité des différents modes de transport sera encouragée : rénovation de la voie ferrée pour améliorer l'offre, aménagement de parkings de covoiturage et renforcement du seul transport à la demande d'Alsace du Nord.
- \* Le développement de l'offre numérique devient un atout incontournable pour l'attractivité du territoire : déjà bien couvert par les réseaux câblés, qui ne concernent pas toutes les communes, l'enjeu du territoire est de pouvoir accéder au Très Haut Débit, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

## Préserver les ressources locales

- \* Les enjeux de préservation des espaces naturels identifiés dans le nouveau Schéma Régional de Cohérence Ecologique seront intégrés dans les PLU par les communes concernées.
- \* La préservation des paysages sera poursuivie avec les actions en faveur des vergers et de la châtaigneraie.
- \* L'amélioration de la gestion des cours d'eau sera recherchée avec la mise en œuvre d'une étude globale visant à établir un programme de travaux de restauration pluriannuel et d'un programme d'entretien.
- \* Les efforts seront poursuivis en faveur de la réduction des déchets, avec l'amélioration de la collecte, la poursuite de la promotion du compostage domestique et le développement d'une gestion différenciée des espaces verts et du broyage des déchets verts dans les communes.



# Les enjeux pour le développement du Val de Moder



Crédits : Communautés de Communes du Val de Moder

## Soutenir l'activité économique

- \* Création de conditions favorables au développement des entreprises et à la diversification du tissu économique, en développant les zones intercommunales, conformément à l'orientation de localisation hiérarchisée des zones du SCOTAN.

## Améliorer le cadre de vie

- \* Moderniser et entretenir les équipements sportifs et socio-éducatifs
- \* Soutenir les projets d'accueil périscolaire
- \* Le soutien important à la politique d'animation socio-culturelle sera poursuivi à travers le réseau d'animation intercommunal
- \* La communauté de communes soutient l'école de musique intercommunale « La Muse »
- \* Accompagner le développement d'une offre diversifiée de l'habitat
- \* Soutenir la rénovation de l'habitat ancien
- \* Mettre en œuvre le programme pluriannuel de rénovation des voiries
- \* Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables et piétonnes en site propre ou en voirie partagée (chemins ruraux)
- \* Soutenir et accompagner le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire

## Préserver les milieux naturels

- \* Préserver les paysages, en maintenant leur diversité
- \* L'amélioration de la gestion des cours d'eau sera recherchée avec la renaturation du Rothbach en mettant en œuvre les propositions de l'étude qui vient de s'achever.
- \* Les efforts seront poursuivis en faveur de la réduction des déchets, avec l'amélioration de la collecte, la poursuite de la promotion du compostage domestique et le développement d'une gestion différenciée des espaces verts.



# ***LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE***



# Réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Niederbronn
<i>Localisation du projet</i>	: Pays de Niederbronn
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2014-2016
<i>Coût projet</i>	: 1 600 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 800 000 €

L'étude du schéma cyclable intercommunal, réalisée par INDDIGO, a confirmé le manque d'aménagements cyclables sur le territoire, à part l'axe structurant Mertzwiller-Niederbronn aménagé par le Département, ainsi que les besoins complémentaires pour les déplacements quotidiens, les parcours loisirs-tourisme, les connexions avec les réseaux voisins et les difficultés de cohabitation sur certains axes routiers.

Les premières boucles réalisées, avec l'aide du Département au titre du 1<sup>er</sup> Contrat de Territoire, relient les communes de Gumbrechtshoffen et d'Oberbronn à l'axe structurant existant, ainsi qu'aux gares de Reichshoffen et de Gundershoffen, au collège de Reichshoffen et aux zones d'activités du Sandholz et de Gundershoffen.

En complément, les programmes suivants permettront de relier ces 1<sup>ères</sup> boucles, d'une part aux communes situées à l'ouest du territoire et à la CDC Pays de Hanau, et d'autre part au plan d'eau et aux communes associées situées à l'est et au-delà à la CDC Sauer Pechelbronn, ainsi qu'aux communes dans le massif au nord et au-delà au pays de Bitche.

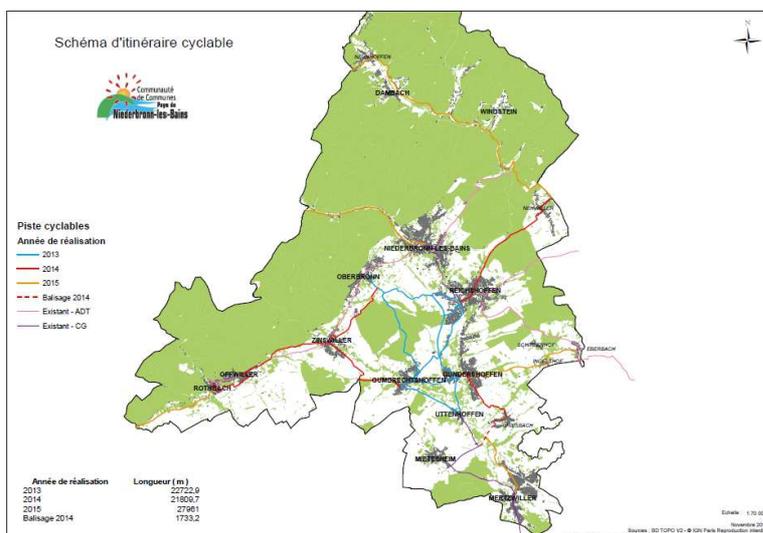
Ce réseau permettra de satisfaire avec plus de sécurité à la fois les besoins de déplacements quotidiens et les besoins de déplacements de loisirs et de tourisme, en reliant notamment le camping d'Oberbronn avec les autres communes du Piémont et en permettant aux habitants du bourg centre de se rendre au plan d'eau et aux communes du massif.

Le programme, dont les études techniques sont engagées en 2014, portent sur les itinéraires suivants (près de 22 km) :

- \* Reichshoffen- Plan d'eau – Nehwiller (chemin piétonnier et voie communale)
- \* Gundershoffen – Griesbach (chemin rural)
- \* Camping d'Oberbronn – Zinswiller (chemin rural)
- \* Gumbrechtshoffen – Zinswiller – Offwiller – Rothbach (RD peu fréquentée, chemins ruraux et voie communale)

Le programme prévu en 2015 comprend les liaisons suivantes (près de 28 km) :

- \* Nehwiller – Windstein – Dambach-Neunhoffen (RDs et chemin rural)
- \* Niederbronn – Phillipsbourg (voie communale)
- \* Rothbach – Ingwiller (voie communale)
- \* Gundershoffen – Eberbach (voie communale,)
- \* Mertzwiller – Griesbach (RD afin de relier plus directement la gare et le site De Dietrich de Mertzwiller, puis le site Tryba)



Ces programmes permettront de réaliser à terme un véritable maillage intercommunal et de relier le territoire aux territoires voisins, afin de rattraper le retard de la Communauté de Communes dans ce domaine et de s'intégrer dans la démarche transfrontalière de valorisation des itinéraires cyclables en Alsace du Nord, Pays de Bitche et Südwestpfalz, dont la 1<sup>ère</sup> étape a été menée pour le compte de l'association *Vis-à-Vis*, avec le cofinancement des collectivités incluses dans le périmètre.



# Réalisation d'une Maison de l'Enfant, structure d'accueil petite enfance

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays de Niederbronn
<i>Localisation du projet</i>	: Reichshoffen
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2014-2016
<i>Coût projet</i>	: 1 000 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 115 883 €

A ce jour, les établissements existants affichent des taux de remplissage supérieurs à 70% et sont complets aux plages horaires les plus demandées.

Le bâtiment abritant la halte-garderie de Reichshoffen est ancien et ne pourra pas être mis aux normes d'accessibilité. Sa superficie ne permet pas une extension du nombre de places proposé.

L'accueil proposé par la halte-garderie répond à des besoins particuliers des parents : de quelques heures de garde à plusieurs ½ journées par semaine ; socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école maternelle, etc.

Trop de services pour la petite enfance sont encore « éparpillés » sur le territoire dans des lieux plus ou moins adaptés à la petite enfance : activités de motricité dans des salles de classe, le relais assistantes maternelles installé au siège de la communauté de communes, pas de salle d'activités dédiée. En outre, il n'y a pas de lieu d'accueil enfants/parents et pas de bureau dédié aux permanences.

Destinée aux familles ayant des enfants de moins de 6 ans et aux assistantes maternelles, cette Maison de l'enfant vise à mutualiser au sein d'un site d'accueil différents services relatifs à la petite enfance :

- une halte-garderie de 20 places (en remplacement de l'actuelle avec 12 places),
- une salle de motricité pour les ateliers d'éveil et de baby-gym mutualisée entre les différents services,
- une salle de réunions et d'activités,
- un lieu d'accueil enfants/parents,
- un bureau pour la coordinatrice du secteur enfance,
- un bureau pour le relais assistantes maternelles,
- un bureau pour des permanences liées à des thématiques petite-enfance.

Cette structure facilitera les démarches des parents et offrira un meilleur repérage des services offerts. Elle permettra aussi une mutualisation des espaces et offrira des possibilités d'interactions dans le cadre d'un projet d'équipement et pédagogique commun.

Les publics concernés sont principalement ceux qui sont domiciliés dans la commune d'implantation. Cependant, les statistiques de fréquentation montrent que les enfants fréquentant les établissements existants viennent des différentes communes du territoire.

Le projet sera intégré dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.\*

Le coût de ce projet structurant est estimé à **un million d'euros HT** cofinancé par le Département à hauteur de **115 883 € soit 12%**.



# Extension du gymnase du Montrouge pour le collège de Niederbronn-les-Bains

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Niederbronn-les-Bains
<i>Localisation du projet</i>	: Niederbronn-les-Bains
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2014-2015
<i>Coût projet</i>	: 550 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 200 000 €



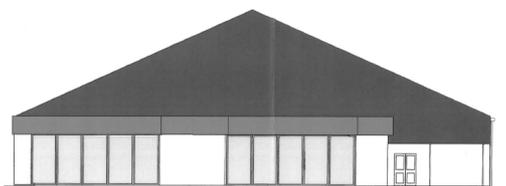
Le projet d'agrandissement du gymnase du Montrouge a pour objet de répondre aux besoins de salles de sport spécialisées, notamment pour la pratique d'arts martiaux ainsi que d'activités annexes (muscultation, fitness, gymnastique...).

Ces activités sont actuellement programmées par les associations et le collège dans une salle située au centre-ville, aménagée dans les années 1990 dans d'anciens garages de véhicules du dépôt d'incendie. Ces locaux d'une surface de 230 m<sup>2</sup> comprennent une salle d'activité de 210 m<sup>2</sup> et de petits vestiaires et douches.

Les principaux inconvénients des locaux actuels sont les suivants :

- \* construction inadaptée en terme d'espace (surfaces non réglementaires pour les fédérations concernées ; vestiaires et douches insuffisants)
- \* Éloignement du site par rapport au collège situé dans la zone du Montrouge (environ 2h de déplacement à pied des élèves, aller-retour)

Par conséquent, il est envisagé de transférer ces activités actuelles dans de nouveaux locaux en agrandissant le gymnase Montrouge existant situé à 50m du collège.



Crédits : Ville de Niederbronn-les-Bains



# Réalisation d'une Ecole intercommunale (RPI concentré) et périscolaire

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Val de Moder
<i>Localisation du projet</i>	: Uberach
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2016
<i>Coût projet</i>	: 550 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 200 000 €



Vue du groupe scolaire et de la cour élémentaire depuis la piste cyclable et le parvis d'accueil.  
Création : agence Larché-Metzger architectes

Le SIVOS Groupe scolaire Pierre PFLIMLIN a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral du 05/11/2013 pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire en remplacement, par fusion, des trois écoles communales existantes pour les communes de Bitschhoffen, La Walck et Uberach, représentant une population totale de 2 842 habitants.

Le groupe scolaire regroupera 15 classes : 10 classes élémentaires et 5 classes maternelles, dont 3 classes bilingues.

Il sera complété par un accueil périscolaire comprenant une restauration en liaison chaude pour un effectif de 70 enfants, dont 20 enfants de maternelle.

Cet équipement à vocation intercommunale permettra de combler en partie le retard de ce type d'accueil sur le territoire du Val de Moder

Le coût de ce projet de construction s'élève à **4 millions d'euros HT** cofinancé par le Département à hauteur de **700 000 €, soit 18 %**.

Vue du groupe scolaire et de la cour maternelle depuis l'accès professeurs longeant le chemin communal à l'est.

Création : agence Larché-Metzger, architectes



# ANNEXE FINANCIERE

